

Département du Morbihan
Arrondissement de Lorient
Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial
Office de Tourisme de Belle-Ile-en-Mer

Séance du 11 Janvier 2024

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 11 janvier 2024 à 18h30 - les membres du Comité de Direction de l'Office de Tourisme de Belle-Île-en-Mer, légalement convoqués, se sont réunis à la Communauté de Communes à Le Palais, sous la présidence de Pierre-Paul AUBERTIN.

MEMBRES PRESENTS

- **Collège des élus** : Jean-Luc GUENNEC, Noémie SOULIER, Tibault GROLLEMUND, Hélène JUGEAU, Dominique ROUSSELOT, Soizic LUCAS
- **Collège des professionnels** : Dominique MICHAUD, Pierre-Paul AUBERTIN, Marianne LE POETVIN, François DESARD, Claude LEBORGNE,
- **Collège des personnalités qualifiées** : Pierrick PAINVIN,

MEMBRES REPRESENTES

- **Collège des élus** : Marie THUILLIER donne pouvoir à Dominique ROUSSELOT,
- **Collège des professionnels** :
- **Collège des personnalités qualifiées** : Dorothee GUEGAN donne pouvoir à Hélène JUGEAU,

MEMBRES ABSENTS

- **Collège des élus** : Guillaume CHATELAIN, Ronan JUHEL, Valérie LE BIHAN, Katia LE PORT,
- **Collège des professionnels** : Laurent CLEMENT, Nicole LENOBLE, Stéphane MAUGER.
- **Collège des personnalités qualifiées** :

Également présents :
J. FROGER – Directeur de l'office de tourisme
C. BEVAND – Responsable de Développement Touristique
G. PAILLET – Responsable Administrative et Commerciale

Nombre de conseillers

> en exercice : 21

> présents : 12

> votants : 14

Date de convocation :

le 18 décembre 2023 et

le 27 décembre 2023

Délibération n° 2024-01-11-001

Finances : Décision Modificative 3

Monsieur le Président expose que le litige opposant l'Office de Tourisme à son ancienne directrice, Mme Leena Corbion, a été jugé le 6 octobre 2023. La décision a été mise en délibéré et la cour a rendu son jugement le 4 décembre 2023.

L'Office de Tourisme est condamné à verser la somme de 58 000,00€. Cet arrêt est exécutoire et l'Office de Tourisme doit procéder au règlement dans les meilleurs délais.

Cette somme a été provisionnée non seulement par l'association mais également par l'EPIC sur son budget 2020.

Il convient de reprendre la provision pour un montant de 58 000,00 euros et d'émettre un mandat du même montant.

Les écritures à passer sont les suivantes :

Section de Fonctionnement

- Crédit du compte 6712 : 58 000,00 €
- Crédit du compte 7875 : 58 000,00 €.

Le Comité de Direction de l'Office de Tourisme de Belle-Ile-en-Mer, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la décision modificative suivante :

Envoyé en préfecture le 12/01/2024

Reçu en préfecture le 12/01/2024

Publié le

ID : 056-878114107-20240111-20240111DM3-BF



Section de fonctionnement

Recettes : 078 – 7875 : +58 000,00 € Dépenses : 067 – 6712 : + 58 000,00 €

Fait à Le Palais, le 11 janvier 2024

Pierre-Paul AUBERTIN

Président de l'EPIC

Office de Tourisme de Belle-Île-en-Mer